

## Rentrée scolaire 2025-26 : les inscriptions sont ouvertes



Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des deux écoles publiques de la ville, vous pouvez d'ores-et-déjà procéder à son inscription. Cette démarche se fait sur simple demande, par mail à [affaires-scolaires@beaufortenanjou.fr](mailto:affaires-scolaires@beaufortenanjou.fr). À réception de votre courriel, un agent du service des affaires scolaires vous contactera. Différents justificatifs vous seront demandés (liste ci-dessous).

**Pour toutes vos questions n'hésitez pas à contacter le 02 41 79 74 17.**

Il vous sera demandé :

- le livret de famille,
- le carnet de santé (vaccinations),
- les attestations d'assurances : responsabilité civile et individuelle accident de l'enfant,
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer...).
- un justificatif CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial.

L'épanouissement des enfants au sein des écoles, comme dans les structures périscolaires, fait partie des priorités de la ville. Être jeune à Beaufort-en-Anjou, c'est pouvoir apprendre, découvrir, se construire et grandir dans la ville selon ses besoins et ses envies.

Toutes les informations sur le temps scolaire et périscolaire à Beaufort-en-Anjou : [cliquez ici](#)